



Communiqué de presse

Date 25 mars 2015

Valeurs élevées de radium mesurées dans un ancien atelier horloger à Bienne

Depuis début mars 2015, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) effectue des mesures approfondies de radium dans sept bâtiments situés en ville de Bienne. Des valeurs élevées de radium ont été détectées dans un appartement occupé par une crèche de 2007 à 2011. Les parents des enfants, ainsi que les occupants actuels des locaux ont été informés des résultats. Le risque pour la santé est considéré comme faible.

Depuis octobre 2014, l'OFSP et la Suva ont réalisé des mesures de radium dans 26 bâtiments de Bienne abritant jadis des ateliers horlogers. Des mesures approfondies ont été effectuées ou sont en cours dans sept bâtiments afin d'évaluer la nécessité d'un éventuel assainissement. Parmi ces immeubles, des valeurs élevées de radium ont été mesurées dans un appartement et une évaluation de la dose a donc été effectuée.

Des locaux commerciaux se trouvent actuellement dans l'appartement en question. En admettant qu'une personne travaille durant 2000 heures par an à l'endroit le plus affecté, elle serait exposée à une dose de 4 millisievert (mSv) par an. Sachant que cette valeur dépasse la limite de 1 mSv par an admise pour la population suisse, l'appartement fera l'objet d'un assainissement dans les prochains mois.

L'exposition des enfants ayant séjourné dans l'ancienne crèche-garderie a aussi été évaluée sur la base de scénarios. Pour un scénario tenant compte d'une occupation moyenne des locaux (8 heures par jour, 4 jours par semaine pendant toute l'année), la dose moyenne reçue par les enfants due à la présence de radium est inférieure à 1 mSv par an. Cela s'explique par le fait que la pièce la plus affectée n'était pas utilisée à des fins de séjour pour les enfants. De plus, les locaux anciennement occupés par la nurserie et la salle de sieste ne présentaient pas de valeurs élevées.

Dans le scénario extrême où un enfant aurait séjourné toute l'année, 5 jours par semaine et 8 heures par jour, à l'endroit le plus affecté de la crèche, l'exposition annuelle serait de l'ordre de 4 mSv. A titre de comparaison, la dose reçue par un enfant lors d'un examen radiologique de l'abdomen avec un scanner à rayons X est

Communiqué de presse •

d'environ 4 mSv. Pour ce niveau d'exposition, le risque pour la santé est considéré comme faible.

Par ces travaux, l'OFSP vise à garantir que l'exposition au radium des personnes ne dépasse pas la valeur de 1 mSv par an dans les locaux d'habitation ou de travail. Il est donc prévu d'identifier les bâtiments potentiellement contaminés au radium, de les contrôler et, le cas échéant, de les assainir. Après Bienne, les mesures se poursuivront à la Chaux-de-Fonds à partir du mois d'avril.

Renseignements :

OFSP, Service de presse, tél. : 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch